

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

734^{ème} séance

Mardi 4 avril 2006, à 15 heures

Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 8.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, bonjour. La 734^{ème} séance du Sous-Comité juridique du COPUOS est ouverte. Cette après-midi, nous allons poursuivre l'examen du point 5, « Débat général », et du point 6 « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ». Si nous en avons le temps, nous commencerons à examiner le point 10, « Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles ».

Le groupe de travail sur la question 6 se réunira à nouveau pour la deuxième fois cette après-midi sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons donc poursuivre notre examen du point 5 et sans plus tarder je donne la parole au représentant de la Libye.

M. F. ASHUR (Libye) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait vous féliciter à l'occasion de

votre élection à la tête de cette session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que grâce à vos capacités, nous allons pouvoir couronner cette session de succès et que nous allons pouvoir réaliser les meilleurs résultats.

Ma délégation voudrait également rendre hommage à votre prédécesseur et aux membres du Bureau de la session précédente pour l'excellente manière avec laquelle ils ont dirigé la session.

Ma délégation voudrait exprimer sa grande gratitude à M. Sergio Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales, au Secrétariat des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient et pour le rôle important qu'ils jouent en vue de renforcer et de diffuser le droit de l'espace extra-atmosphérique au travers d'activités dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales et au travers de séminaires et d'autres activités qui visent à renforcer les capacités et à réaliser le développement durable dans les pays en voie de développement et leur permettre de gérer les catastrophes, l'environnement, les ressources naturelles.

Nous lui rendons hommage également pour ses efforts en vue des travaux préparatoires importants notamment de la part du Secrétariat, à savoir la préparation des documents importants qui ont été préparés pour cette session.

Ma délégation voudrait souligner la nécessité de consacrer davantage de ressources financières

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



dans le cadre du budget du Bureau des affaires spatiales et ce pour faire face à l'expansion des activités et des programmes que le Bureau réalisera pendant l'exercice 2006-2007.

Monsieur le Président, je ne suis pas un expert, je ne suis pas un spécialiste du droit international ou du droit spatial, pour cela je me contenterai de certaines observations générales qui ont trait à certains points à l'ordre du jour qui nous est présenté. Je suis convaincu et je puis dire au nom de ma délégation que les présentes discussions et l'échange de vues permettront d'enrichir l'action du Sous-Comité et de nous faire parvenir aux meilleurs résultats.

Monsieur le Président, ma délégation est tout à fait consciente que l'esprit de coopération entre les gouvernements et les organisations internationales ainsi que le Bureau des affaires spatiales par le biais de la transparence et d'une bonne volonté politique de la part des États membres permettront de renforcer le rôle de ce Bureau et lui permettront d'assumer la mission qui lui a été assignée dans les meilleures conditions.

À propos de coopération, je voudrais souligner l'importance pour les gouvernements et les organisations pertinentes de donner les informations adéquates sur leurs activités, leur législation et les politiques nationales ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, de fournir ces informations au Secrétariat et cela de manière permanente et régulière et ce conformément aux traités internationaux pertinents.

Il convient également pour ces gouvernements et ces organisations de mieux s'adapter aux traités des Nations Unies et à leurs Principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, et ils se doivent également de les respecter de manière à garantir une cohésion entre les législations nationales dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique avec le droit international dans ce domaine.

Monsieur le Président, ma délégation accorde une importance particulière au renforcement de la participation de tous les États notamment les États en voie de développement et les États africains, leur participation aux applications et aux programmes et projets spatiaux à des fins pacifiques de manière à répondre à leurs besoins et à leurs priorités dans le domaine du développement et sur le plan humain, et ce en participant et en bénéficiant des activités et des programmes des Nations Unies ayant trait aux applications spatiales.

Il convient, à cet égard, de souligner l'importance de prendre compte des préoccupations de tous les États, notamment les États en voie de développement, pour leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social, notamment la lutte contre la pauvreté, la faim, la gestion des catastrophes de manière à ce que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique acquièrent un caractère universel.

Monsieur le Président, vous savez sans doute qu'un bon nombre des pays en développement notamment les pays africains, manquent des moyens les plus simples, moyens matériels et techniques qui leur permettraient de participer efficacement aux activités et aux programmes spatiaux consacrés au développement et qu'ils ne peuvent bénéficier de ces programmes de manière adéquate.

Nous considérons que si le Bureau des affaires spatiales joue son rôle en fournissant l'appui matériel et l'assistance technique nécessaires à ces États, il contribuera de manière plus efficace en les encourageant à adhérer aux traités et aux principes internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

Il ne fait pas de doute que les programmes du Bureau des affaires spatiales axés sur la promotion de ces traités dans les pays en voie de développement et l'assistance qu'il apporte à ces États pour qu'ils puissent les appliquer et les intégrer dans leur législation nationale constitue un des aspects fondamentaux de ces moyens. Il est également nécessaire que les autres membres de la communauté internationale apportent une aide technique et matérielle. Par autres membres de la communauté internationale j'entends les États développés et les organisations internationales et ce pour que les bénéfices soient généralisés, bénéfices des activités et des programmes ainsi que des applications à des fins de développement, pour que ces pays qui souffrent de problèmes matériels, techniques, économiques, structurels, ces pays qui souffrent de problèmes matériels, techniques, économiques, structurels sans limites devraient pouvoir bénéficier, et on pourrait dire que ces États, à savoir les pays en voie de développement et surtout les pays africains, sont les mieux placés pour bénéficier de cette aide. Ainsi, ils devraient faire l'objet d'un intérêt tout particulier et de la priorité dans ce domaine.

À cet égard, ma délégation accorde une importance particulière au rôle de coordination que joue l'Organisation des Nations Unies en tant que centre de coordination de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de

l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en particulier le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales qui se charge d'un rôle fondamental dans ce domaine.

En conclusion, Monsieur le Président, ma délégation voudrait évoquer le problème de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins non pacifiques. À ce propos, nous voudrions souligner la nécessité pour tous les États et toutes les organisations internationales de respecter et sur un pied d'égalité les traités internationaux et les principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, tout particulièrement le traité qui régit l'activité des États dans le domaine de l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, notamment la Lune et les autres astres, en tant que condition *sine qua non* pour garantir la non course aux armements et pour consacrer l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques uniquement.

Nous appelons de nos vœux un monde où règnera l'esprit de coopération et où nous pourrions faire face à ces dangers qui représentent de véritables dangers pour le monde et pour la vie de l'humanité tout entière. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Libye pour sa déclaration et j'invite Mme l'ambassadeur du Burkina Faso à prendre la parole. Vous avez la parole, Madame.

Mme B. DAMIBA (Burkina Faso) : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Burkina Faso est honorée de prendre la parole au cours de cette 45^{ème} session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Qu'il me soit permis avant tout propos, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celle des délégations qui m'ont précédée pour vous adresser nos vives félicitations suite à votre élection à la présidence du Sous-Comité. De même, mes félicitations vont aux membres du Bureau, tout en vous assurant que nous ne ménagerons aucun effort pour vous soutenir afin que votre mission soit couronnée de succès.

Le COPUOS se révèle être aujourd'hui une instance importante qui a la lourde tâche de coordonner les activités des États et d'autres acteurs en matière d'exploitation de l'espace à des fins pacifiques et de développement. De par leur complexité de plus en plus prononcée ces activités ne peuvent véritablement être menées sans aucun cadre normatif approprié. C'est en cela que le travail du Sous-Comité juridique est inestimable, lui qui est devenu au fil du temps un régulateur de l'activité d'exploitation de l'espace.

Cependant, de nombreux défis restent encore à relever. En effet, si l'espace extra-atmosphérique a été classé comme patrimoine commun de l'humanité, son exploitation voire sa commercialisation continuent de poser de véritables problèmes à la communauté internationale. C'est pourquoi la nécessité de poursuivre et d'approfondir la codification, d'explorer de nouveaux domaines dans lesquels il faut légiférer doit demeurer à l'ordre du jour du Sous-Comité en tant que défi à relever.

Monsieur le Président, si le Burkina Faso s'est engagé très tôt au sein de ce Comité c'est que les autorités burkinabé ont perçu l'importance capitale de la technologie spatiale dans le développement durable. Du reste, notre gouvernement se félicite des nombreuses retombées positives dont le Burkina Faso ne cesse de bénéficier et voudrait ici exprimer sa gratitude au Sous-Comité, au Comité, au Bureau des affaires spatiales et à tous les partenaires.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de cette présente session, certaines ont particulièrement retenu notre attention. La définition et la délimitation de l'espace méritent une considération spéciale du fait des nombreuses implications pouvant déboucher sur des rapports conflictuels entre États. Aussi serait-il souhaitable que notre Sous-Comité examine de manière adéquate ces questions d'intérêt capital.

Le Burkina Faso soutient la nécessité d'assurer un développement progressif favorable à la mise en place rapide du droit spatial. Il envisage de mettre l'accent sur la formation en droit spatial et en sciences et techniques spatiales. Cependant, une telle ambition ne peut se réaliser sans l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

L'éducation en matière de droit spatial des pays en développement reste une des conditions nécessaires à sa vulgarisation et à l'intéressement des jeunes. C'est pourquoi la délégation du Burkina Faso exhorte le Bureau à mettre l'accent sur la richesse des opportunités pour les étudiants des pays en développement. Tous les acteurs aussi bien gouvernementaux que privés, les organisations internationales, les instituts de recherche, devraient être impliqués.

Monsieur le Président, l'Atelier international sur le droit de l'espace organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et le gouvernement du Nigeria à l'intention des États africains qui s'est tenu à Abuja du 21 au 24 novembre 2005, a mis en exergue la nécessité pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, de

développer des compétences sur le plan de l'enseignement en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine du droit spatial. Le Burkina Faso salue cette initiative et remercie les organisateurs de cet atelier fort utile.

En ce qui concerne le point relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, c'est le lieu de saluer la tenue de l'Atelier conjoint organisé avec l'AIEA en marge de la 43^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique sur la portée et les caractéristiques générales des normes de sûreté applicables à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ce principe permettra sans doute de créer un cadre juridique, des normes universelles régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous assurer que le Burkina Faso continuera de militer en faveur de la mise en plan d'un régime juridique international pour régir les activités spatiales. Ce n'est qu'à travers un tel cadre que l'humanité pourra jeter les bases d'une véritable coopération internationale profitable à tous les États. C'est pourquoi tous les États qui ne l'ont pas encore fait, devraient signer et ratifier les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. L'adhésion de tous à ces différents instruments juridiques ne fera que renforcer l'action du COPUOS dans la recherche d'une meilleure efficacité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie Mme l'ambassadeur du Burkina Faso pour sa déclaration et je donne la parole au représentant du Chili.

M. R. NUNO-LUCO (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, au nom du Chili, je tiens à vous témoigner de notre satisfaction de vous voir présider les travaux de cette 45^{ème} session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous en sommes convaincus, grâce à votre grande compétence et expérience, nos travaux seront fructueux. Sur une touche plus personnelle, au niveau national, nous avons toujours été extrêmement fiers de votre conduite, Monsieur le Président.

Parallèlement, permettez-moi de saluer les membres du Bureau des affaires spatiales qui siègent à vos côtés et à les féliciter pour l'excellent travail effectué pour préparer la réunion et élaborer les documents. Je tiens tout particulièrement à féliciter l'ancien président, M. Marchisio.

Le Chili, Monsieur le Président, a accueilli la semaine dernière la réunion de préparation de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques, les 28 et

29 mars, cela dans le cadre de la tenue du Salon international de l'air et de l'espace FIDAE 2006.

Cette réunion préparatoire a produit une déclaration qui comprend diverses questions relatives à l'espace. Une déclaration qui reconnaît que la technologie spatiale revêt une importance cruciale pour contribuer au développement durable des peuples et surmonter la pauvreté grâce à l'éducation et la connaissance. Les conférences spatiales des Amériques permettent une communication constante qui encourage le dialogue interrégional, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation et l'application de la technologie spatiale dans les pays en développement.

À cette occasion, on a également organisé un séminaire intitulé « Satellites et téléenseignement » lors duquel l'on a pu compter sur une nombreuse participation de représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Bolivie, de la Colombie, du Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Espagne, États-Unis, Guatemala, Honduras, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela. En outre, l'on a pu compter sur la participation du groupe d'experts du Bureau des affaires spatiales et plus particulièrement de M. Camacho ainsi que des représentants de l'Unesco.

Parallèlement, le Chili réitère son engagement à l'égard des mesures visant à atteindre une adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies concernant l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace. Étant entendu que l'augmentation constante des activités spatiales appelle à la création d'un régime juridique sur l'espace qui s'applique de façon universelle, il est urgent de promouvoir la connaissance, l'acceptation, l'application des traités et principes des Nations Unies et ce dans l'intérêt des pays en développement.

En ce qui concerne les questions spécifiques de l'ordre du jour, Monsieur le Président, la délégation du Chili y reviendra lorsque nous examinerons les différents points de l'ordre du jour au sein du Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration. Un représentant originaire d'un pays avec lequel j'ai une certaine amitié, dirais-je. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant, mon prédécesseur au sein du Sous-Comité juridique, le représentant de l'Italie.

M. S. MARCHISIO (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au

nom de la délégation italienne, je voudrais vous féliciter chaleureusement pour votre élection au poste de président de ce Sous-Comité pour la période 2006-2007. Nous avons eu la possibilité d'apprécier votre présidence du Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et nous croyons que sous votre direction, ce Sous-Comité continuera de remplir son rôle de berceau central où l'application du droit spatial est évaluée et développée par le truchement de l'échange de vues et d'expériences entre les États membres. Laissez-moi aussi ajouter une félicitation personnelle et sincère.

Nous aimerions également féliciter le Directeur du Bureau des affaires spatiales, le Dr Sergio Camacho Lara pour le soutien remarquable que son bureau apporte à ce Sous-Comité.

Monsieur le Président, je voudrais brièvement faire part à ce Sous-Comité des principaux événements qui se sont déroulés en Italie dans le domaine du droit spatial. Tout d'abord, au début de cette année, le nouveau programme spatial national 2006-2007 a été publié. Ce document souligne les priorités de la politique spatiale italienne en prenant en compte les engagements existants pour la coopération internationale au niveau multilatéral, en particulier dans le cadre de l'Agence spatiale européenne, l'Union européenne et les Nations Unies ainsi que au niveau bilatéral.

Deuxièmement, Monsieur le Président, l'Italie a adhéré à la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace en déposant ses instruments de ratification auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Ainsi, la Convention est entrée en vigueur en Italie le 8 décembre 2005.

Troisièmement, Monsieur le Président, l'Italie savait que cette mesure impliquait une obligation de respecter de bonne foi la Convention et de se mettre dans la position d'assumer ses obligations internationales. À cet égard, considérant que la Convention de 1975 sur l'immatriculation ne s'applique pas automatiquement et nécessite d'être transposée dans la législation nationale, une nouvelle loi sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace a été adoptée par le Parlement italien en juillet 2005. Cette loi est entrée en vigueur le même jour que l'entrée en vigueur de la Convention en Italie et elle supervise les pratiques administratives pour l'enregistrement national et international des objets spatiaux.

En ce qui concerne l'immatriculation nationale, l'article 3 de la Convention de 1975

laisse le contenu de chaque registre et les conditions selon lesquelles ceux-ci sont maintenus à la discrétion des États impliqués. Ainsi, l'Agence spatiale italienne est chargée de l'institution et de la tenue d'un registre national pour les objets lancés dans l'espace, notamment l'information et les informations additionnelles concernant chaque objet spatial.

La loi identifie les sujets privés qui doivent notifier à l'Agence spatiale italienne les lancements et les informations nécessaires. Tout d'abord toute personne de nationalité italienne qui lance ou qui travaille au lancement d'un objet spatial, que ce soit au départ du territoire ou d'une installation appartenant à un autre État. Ensuite, la loi dispose de l'immatriculation de tout objet lancé dans l'espace par des personnes de nationalité étrangère au départ du territoire italien ou d'une installation sous contrôle italien.

L'entrée d'un objet spatial dans le registre italien doit être effectuée lorsque l'Italie est considéré comme l'État lanceur. Si un autre État est également considéré comme État lanceur pour le même objet, l'Italie doit le notifier si elle s'est mis d'accord auparavant avec les autres États lanceurs. L'Agence spatiale italienne doit communiquer les entrées dans le registre national au ministre des affaires étrangères qui, lui-même, transmet ces informations au Secrétaire général des Nations Unies.

En vue de ce qui vient d'être dit d'un point de vue juridique, ma délégation est particulièrement intéressée dans le travail du groupe de travail sur les pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux qui a été reconvoqué selon le point 11 de l'ordre du jour. Nous croyons que le Sous-Comité sera en mesure d'atteindre des objectifs positifs et d'identifier les pratiques communes et les recommandations communes qui seront bénéfiques non seulement les États qui sont parties à la Convention mais aussi aux États qui ne l'ont pas encore ratifiée.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait également saisir cette possibilité pour répéter son intérêt dans le maintien du point 10 à l'ordre du jour, « Examen des événements concernant le projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention » à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la nouvelle session. Nous pensons que la troisième session du Comité intergouvernemental qui négocie ce protocole se tiendra à Rome cette année.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation est convaincue que ce Sous-Comité devrait faire un

effort pour identifier des nouveaux points qui pourraient faire l'objet d'un consensus pour inclusion à l'ordre du jour pour les années à venir.

Nous sommes bien sûr prêts à contribuer à cette discussion et nous avons confiance en votre direction pour atteindre les résultats espérés. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Italie pour son intervention et je donne la parole à M. l'ambassadeur de Colombie.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de la Colombie, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence des travaux de ce Sous-Comité, vous le faites en représentant notre région, région d'Amérique latine et vous faites honneur à cette région grâce à votre dévouement et votre sens du devoir.

Monsieur le Président, je tiens également à remercier M. Sergio Marchisio pour sa contribution remarquable à la présidence du Comité et pour sa contribution à nos travaux.

Monsieur le Président, je tiens également à féliciter et à remercier une fois de plus le Secrétariat et son Directeur, M. Camacho, qui n'a eu de cesse de promouvoir le droit spatial et qui a toujours répondu aux attentes et besoins des États membres.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique a joué un rôle clé dans la codification du droit spatial. Grâce à un travail sur plusieurs années, ce Sous-Comité a contribué à la codification et l'élaboration de lois sur la base des grands principes qui sous-tendent nos travaux. Le consensus nous a permis de faire coïncider des positions qu'il semblait impossible de concilier mais qui, au final, ont pu déboucher sur une attitude constructive qui est caractéristique de ce Sous-Comité et qui, compte tenu des circonstances actuelles appelle à une adaptation permanente et à la découverte de nouvelles connexions, de nouveaux défis, l'implication du secteur privé, la commercialisation, les progrès scientifiques, des applications totalement inespérées, des nouvelles dimensions du travail interinstitutionnel, coopération technique, nouvelles stratégies, voilà simplement quelques-uns des aspects pertinents.

Le COPUOS devra faire face à ces défis afin d'être à la hauteur de cette ère nouvelle. Et le fait est que ça a été le cas, Monsieur le Président, vous-même avez été un témoin d'exception de ces grands accomplissements récents en qualité de Président du

COPUOS. Pour les pays en développement et la Colombie en l'occurrence, l'utilisation de cette ressource limitée risquant la saturation, à savoir l'orbite des satellites géostationnaires, a représenté l'une des questions les plus importantes abordées par ce Sous-Comité, puisque l'on a consacré un principe éthique dans la communauté internationale, son utilisation rationnelle et équitable, ce qui est absolument fondamental pour préserver les intérêts des pays en développement.

Voilà pourquoi l'accord passé lors de la 39^{ème} session qui a consacré ce mécanisme de coordination du spectre par l'UIT est un grand progrès en la matière au niveau du COPUOS. Cet accord a permis de garder ce point à l'ordre du jour en ce qui concerne la définition et délimitation de l'espace, ce qui, si j'ai bien compris, est un grand défi pour le Sous-Comité donc ça c'est le premier point. Le deuxième point est le point concernant les caractères et l'utilisation de l'orbite géostationnaire y compris l'examen des moyens permettant de garantir l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire sans, bien entendu, que cela ne se fasse au détriment de l'Union internationale des télécommunications.

Nous avons nettement progressé en la matière, l'orbite géostationnaire a besoin d'un régime *sui generis* adapté qui reconnaisse son caractère atypique, d'où la nécessité de poursuivre cette réflexion. En ce sens, nous soutenons ce qui a déjà été largement dit par l'Équateur et l'Indonésie ce matin. Mais il y a plus encore, Monsieur le Président, sur d'autres questions l'on obtient également des résultats progressifs : l'immatriculation des objets spatiaux, la responsabilité, les principes pertinents à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, l'avant-projet de protocole sur les biens spatiaux UNIDROIT, de tous ces domaines on a pu tirer des enseignements pertinents.

Nous aurions toujours souhaité qu'il y ait davantage de connectivité à l'heure d'examiner cette question au sein du Sous-Comité. On avait un peu l'impression que l'on analysait la question comme si c'était des compartiments totalement séparés. Si l'on dit que l'on traite de droit public d'une part, de droit privé d'autre part, c'est vrai ce sont deux choses différentes mais qui se rassemblent dès lors que l'on traite de cette question de l'autorité de surveillance.

Monsieur le Président, je tenais à évoquer un aspect de plus en plus visible de nos travaux, à savoir le travail effectué par les organismes et institutions spécialisées dans le développement du droit spatial. Je vous le dis parce que j'ai assisté à certains événements et je me doit de vous dire que

l'un de ces événements m'a particulièrement marqué car j'ai vu le travail déployé par l'Institut de droit spatial qui est toujours présent, qui est toujours actif, par exemple le Colloque qui a eu lieu dans le cadre du Congrès aéronautique à Fukuoka au Japon, ou encore ce qu'il fait pour préparer le Congrès de Valence. Ce sont là des activités non seulement de l'Institut international de droit spatial, des activités qui complètent notre travail et ce sont des activités qui sont menées dans plusieurs régions du monde, en Amérique latine, au Brésil notamment. Il serait souhaitable de garantir davantage d'interaction entre les pays ayant davantage progressé en matière juridique et tous ceux qui font encore des efforts en la matière afin de promouvoir un cadre juridique et normatif national.

Monsieur le Président, c'est absolument primordial parce que ces cadres nationaux vont déterminer le fait que les États adhèrent aux traités. Il ne faut pas croire que ce sont ces cinq traités qui vont servir de base à l'adoption de législations nationales, non, dans certains cas il faut inverser cette équation. Donc, il y a un effort à faire de promotion qui doit aller de pair par des efforts d'innovation. Un autre exemple qui m'a paru très intéressant au Japon, c'est ce fameux Concours Manfred Lachs, un concours de plaidoirie et à l'époque, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas adapter cela à la région d'Amérique latine, je ne vois pas pourquoi ce serait impossible puisque cela permet d'impliquer les universités dans la promotion de la question spatiale.

Monsieur le Président, nous devrions bien entendu nous donner de nouvelles perspectives et je suis totalement d'accord avec M. Marchisio, nous devons faire un effort pour aborder de nouvelles questions afin de dégager des consensus. Prenons le point 6 dont les travaux ont été dirigés par M. Cassapoglou, sur « L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique », tout cela devrait constituer une enceinte idéale pour lancer une réflexion afin d'examiner le corpus juridique actuel d'une part, mais d'autre part, qui lance des questions innovantes sous un angle autocritique et constructif, plus particulièrement en ce qui concerne les obstacles aux embûches empêchant l'application universelle de ces cinq traités.

Enfin, Monsieur le Président, je tenais tout particulièrement à féliciter la région latino-américaine et plus particulièrement un pays que vous représentez, le Chili. En effet, le Chili vient d'organiser avec un grand succès la Conférence préparatoire de la V^{ème} Conférence de Quito qui aura lieu en juillet de cette année. Quiconque connaît bien la région d'Amérique latine sait ce

qu'implique la promotion de la question spatiale dans un cadre régional hautement complexe étant donné qu'ont la priorité les questions sociales, économiques et de sécurité. La Colombie a été représentée lors de cette conférence et a pu exprimer son soutien à l'Équateur. Ça a été également l'occasion de présenter les succès remportés dans le cadre du mandat que nous avait confié la région et nous pouvons affirmer avec une grande satisfaction que nous avons accompli notre mission, Monsieur le Président. Il convient à présent de soutenir l'Équateur qui va prendre le relais, un pays l'Équateur qui a toujours fait montre d'un grand sérieux, d'un engagement afin d'organiser ces conférences qui une fois de plus, on l'a souvent entendu, sont une façon de garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'ambassadeur de Colombie pour sa déclaration. Je dois dire qu'à Santiago, j'ai été très impressionné par les grands accomplissements de la délégation colombienne et les retombées positives sur l'Amérique latine de la Conférence spatiale des Amériques. Nous avons souvent parlé de lancer un dialogue international et je vois qu'il y a des délégations d'autres régions qui s'intéressent également aux séminaires très importants. À présent, je donne la parole à la Roumanie.

M. D. DORIN-PRUNARIU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Cher ambassadeur Raimundo Gonzalez Aninat, laissez-moi exprimer au nom de la délégation de la Roumanie mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de ce Sous-Comité et vous exprimer ma certitude que l'ordre du jour de cette réunion sera couronné de succès grâce à votre direction sage et expérimentée. Je félicite également le Pr Sergio Marchisio pour sa direction très productive du Sous-Comité juridique ces deux dernières années ainsi que mon espoir que toutes les actions déjà entreprises lors de son mandat bénéficieront d'un suivi productif. Je remercie également le Secrétariat pour son travail très professionnel ainsi que toute l'équipe du Bureau dirigé par M. Camacho Lara.

Monsieur le Président, chers délégués, dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes de plus en plus convaincus que le droit spatial devrait être utilisé pour renforcer le cadre juridique pour une participation plus intense et plus diversifiée de tous les États dans les activités spatiales pour le bien de toute l'humanité.

L'humanité est de plus en plus confrontée à des menaces que ce soient des menaces terrestres ou spatiales, elles peuvent être des menaces de caractère terroriste ou des maladies, la pauvreté et la faim. La technologie spatiale a déjà apporté sa contribution à la minimisation des catastrophes naturelles et le droit spatial joue un rôle significatif dans l'établissement du cadre juridique pour toutes ces activités. Néanmoins, nous devons améliorer les mécanismes et augmenter l'efficacité des outils spatiaux pour augmenter les capacités de prévention, de surveillance et de prévision pour être mieux préparés aux catastrophes. Cependant, dans le même sens, parmi les problèmes les plus urgents, on trouve l'harmonisation du développement économique avec le réchauffement de la planète et il faut également empêcher que les terroristes n'utilisent les technologies avancées et il faut contrôler les maladies infectieuses.

Pour tout cela, le droit spatial joue un rôle majeur et selon nous, la contribution du droit spatial devrait être entreprise pour maintenir tant les aspects pacifiques du développement de la technologie spatiale que pour le maintien de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Monsieur le Président, je suis en mesure d'annoncer que le rôle de l'espace ajoute une valeur supplémentaire au concept de sécurité et que ceci a déjà été reconnu dans mon pays. L'Agence spatiale roumaine est en charge depuis plus d'un an de la direction d'un comité interministériel sur la recherche dans le domaine de la sécurité. Un programme de recherche pour la sécurité a déjà été lancé et plus d'une douzaine de projets incluant l'utilisation des technologies spatiales telles que l'observation de la terre et les communications satellitaires pour l'amélioration de la sécurité ont été lancées. Étant donné le caractère mondial de la gestion des catastrophes et les aspects de sécurité du développement spatial, je voudrais souligner le besoin de voir le rôle du Comité et des Sous-Comités s'intensifier.

La Roumanie continue de développer son implication spatiale au niveau national et avec la communauté spatiale internationale. Le programme spatial roumain est développé sous l'autorité de l'Agence spatiale roumaine et est mené par plus de 104 organisations aux profils académique et industriel. Les cinq sous-programmes : la politique et l'infrastructure spatiales ; l'exploration spatiale ; les applications spatiales ; la technologie aérospatiale ; le développement industriel, ont été complétés ce printemps par une action de technologie spatiale pour la sécurité.

En menant en ce moment 88 projets qui impliquent plusieurs centaines de professionnels

travaillant à temps plein, le programme a enregistré une croissance substantielle l'année dernière. La plupart des projets sont complétés dans le cadre de la coopération internationale, notamment la contribution aux projets internationaux d'exploration spatiale tels que PLANCK et CLUSTER de l'Agence spatiale européenne ; le projet de spectromètre magnétique Alpha et FAST de la NASA ou le projet COROT du CNES de l'Agence spatiale française.

Ensuite, il y a le développement des applications spatiales avec la Commission européenne, la télémédecine spatiale avec des partenaires européens et américains et l'établissement du Centre d'application GNSS Galileo.

Nous avons enfin développé la technologie terrestre et la technologie utilisée en vol pour les communications spatiales et la navigation.

La Roumanie continue de renforcer la coopération dans le domaine de l'ESA pour une meilleure intégration de sa recherche spatiale et de ses capacités industrielles dans les programmes européens. La Roumanie est devenu un État coopérant de l'ESA et la signature de l'accord spécifique a eu lieu il y a quelques semaines à Bucarest avec l'ESA et l'Agence spatiale roumaine. Grâce à ce nouvel accord des laboratoires et des universités et les sociétés roumaines contribueront de manière active aux missions spatiales et aux applications technologiques de l'ESA. Cet accord prévoit aussi l'établissement du comité des États coopérant de l'ESA qui compte la République tchèque, la Hongrie et la Roumanie parmi leurs membres.

Des accords et des projets de coopération technique sont en cours entre l'Agence spatiale roumaine et des organisations significatives telles que la NASA, le CNES, l'Agence spatiale fédérale russe et le Centre d'aérospatiale allemand pour des projets visant tant la science que les applications directes telles que la technologie spatiale pour l'agriculture de précision, la surveillance de l'environnement et la télémédecine.

Une nouvelle coopération internationale dans le domaine de l'espace où la Roumanie contribue directement au programme cadre n° 6 de l'Union européenne qui inclut le développement le développement de l'espace comme étant une des priorités majeures. Un accord gouvernemental de coopération dans l'exploration pacifique et l'utilisation pacifique de l'espace est en négociation avec la Fédération de Russie.

La Roumanie a continué au cours de l'année 2005 ses activités d'assistance technique et depuis cette année apporte une assistance technique à la République de Moldova pour les applications de télédétection en agriculture. Je voudrais rappeler que la technologie spatiale a été utilisée de manière opérationnelle par la Roumanie pour la surveillance des inondations qui ont eu lieu en juillet 2005. La charte internationale des catastrophes spatiales et majeures a été activée et des données satellitaires optiques ont été acquises et traitées par l'Agence spatiale française et l'Agence spatiale roumaine. Les autorités roumaines ont reçu au jour le jour des informations quant à l'évolution de la situation et des cartes des zones touchées.

En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, je peux vous informer ainsi que les délégués, que la Roumanie a déjà ratifié le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, l'Accord sur le sauvetage de 1968, la Convention sur la responsabilité de 1972 et l'Accord sur la Lune de 1979. Nous sommes maintenant en train de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention sur l'immatriculation de 1975.

En mars de cette année, la Roumanie a célébré le 100^{ème} anniversaire du premier décollage d'un avion autonome près de Paris. En même temps, en mai de cette année nous célébrerons le 25^{ème} anniversaire du premier vol spatial accompli par un citoyen roumain et le 10^{ème} anniversaire de la réorganisation de l'Agence spatiale roumaine.

Monsieur le Président, je répète le fait que la Roumanie est un pays qui connaît une tradition et de nombreux développements dans le domaine de la science spatiale et de la technologie, de l'aérospatiale et des applications spatiales continuera d'octroyer aux activités spatiales un rôle majeur dans les domaines de la science et de la technologie nationales ainsi que pour le développement et la sécurité en prenant en compte le rôle majeur du droit.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Roumanie pour sa déclaration exhaustive et j'invite le représentant de la Fédération de Russie à prendre la parole. Vous avez la parole, Monsieur.

M. P. G. DZUBENKO (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : [*Début de l'intervention non traduite*] [...] Nous avons été les témoins de nombreux développements progressifs dans le domaine du droit spatial. Nous aimerions également vous dire des paroles très chaleureuses ainsi qu'à M. Marchisio pour le travail qu'il a

effectué ces deux dernières années. Nous aimerions également vous dire que nous sommes heureux de revoir dans le présidium M. le Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Sergio Camacho ainsi que son collaborateur du Bureau juridique de New York qui, grâce à son professionnalisme, nous a apporté une aide précieuse comme toujours.

Nous aimerions également féliciter la délégation du Brésil pour le lancement le 30 mars de cette année du premier astronaute brésilien qui, comme on le sait, participe à un programme dans une station spatiale internationale ce qui est encore un exemple de l'importance et de la productivité de la collaboration internationale dans ce domaine.

Nous aimerions également rappeler que cette année cela fait 35 ans que le premier homme dans l'espace a pris son envol, Youri Gagarine, ce qui a ouvert non seulement une nouvelle époque dans l'ère spatiale, et nous aimerions aussi souligner que ce lancement a également donné une impulsion dans le développement du droit spatial. Étant qu'après ce lancement et après le travail très efficace du Comité des Nations Unies pour l'exploration spatiale et en particulier de notre Sous-Comité, ont été adoptés pendant dix voire quinze ans tous les instruments du droit spatial en vigueur pour la réglementation des activités spatiales.

Nous aimerions également rappeler à ce stade que cette année nous célébrons encore un autre jubilé. Cela fait 30 ans que le dernier instrument universel du droit spatial, la Convention sur l'immatriculation, est entré en vigueur. Depuis, malheureusement, dans ce domaine il n'y a pas eu vraiment d'autres documents majeur dans le domaine du droit spatial. Bien sûr, tout le monde connaît la déclaration et les principes adoptés par l'Assemblée générale, des documents très importants qui cependant ne sont pas des documents juridiques à part entière.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner qu'au cours de cette session, la Russie comme toujours est en faveur de la création de conditions pour l'exploration pacifique de l'espace qui ouvrent d'énormes perspectives pour l'utilisation de la technologie spatiale pour le développement socio-économique et pour régler les grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée. L'armement de l'espace aurait un impact très négatif sur l'aspect pacifique de l'exploration du système et sur tout le système de sécurité international qui est un des cadres pour le développement de ces activités.

Nous aimerions que l'espace soit un domaine de coopération pacifique et non pas de confrontation militaire et donc nous sommes en

faveur de la non militarisation de l'espace et contre le placement d'armes de quelque type que ce soit dans l'espace. Nous devons nous rendre compte que si nous ne plaçons pas une barrière à cela, dans l'avenir l'exploration de l'espace à des fins pacifiques pourra se transformer en une course à l'armement. Nous sommes sûrs que cela ne répondrait pas aux intérêts de la communauté internationale.

Monsieur le Président, chers collègues, chers délégués, selon nous, il faut une base qui doit permettre de développer la coopération internationale dans le domaine spatial pour le bien de tous les pays et cette base est le droit international. Il faut une norme internationale qui répondrait aux besoins de notre temps. Le Comité des Nations Unies pour l'espace et son Sous-Comité juridique sont, selon nous, le forum le plus prestigieux de discussion pour les activités spatiales. Le travail du Sous-Comité nous permet d'atteindre le consensus sur de nombreuses décisions, consensus qui est très important pour les activités futures comme tout le monde le sait et pour l'universalisation des documents adoptés. C'est sous l'égide des Nations Unies et de son Sous-Comité qu'ont été élaborés et adoptés tous les instruments juridiques internationaux en vigueur visant à réglementer les activités spatiales.

Cependant, chers collègues, la vie continue, la vie avance et le développement très rapide de la technologie spatiale comme nous l'avons vu ces dix dernières années et la commercialisation des activités spatiales et la sortie sur la scène spatiale de nouveaux acteurs, de nouveaux joueurs comme nous les appelons, nous obligent à développer plus avant le droit spatial. Ce n'est pas par hasard que je parle d'instruments juridiques internationaux universels et de l'instrument sur l'immatriculation qui a eu 30 ans. Ici il y a des collègues plus expérimentés que moi, de véritables professionnels qui ont participé à l'élaboration des instruments en vigueur aujourd'hui et qui ont élaboré toutes les conditions pour les activités dans l'espace.

La déclaration sur les activités commerciales dans l'espace et les autres instruments font référence aux responsabilités que doivent prendre les acteurs mais la norme n'a pas été développée car à l'époque la réalité ne le nécessitait pas. Mais aujourd'hui le monde a changé ces dix dernières années et l'année dernière en particulier nous avons vu un développement très rapide des intérêts commerciaux et des intérêts des sujets privés pour les activités spatiales. Bien sûr, ceci est très positif, nous ne pouvons que nous en féliciter mais cela nécessite aussi des normes et des réglementations internationales. Ceux-ci doivent se développer et doivent être appliqués.

Que voyons-nous ces dernières années ? Malheureusement, à l'exception de quelques principes que l'on peut appeler des principes de *soft law*, il n'y a pas eu d'instruments majeurs. Donc, nous voyons que l'on commence à s'atteler à ces questions avec plus ou moins d'efficacité et que ce sont les autres organisations qui s'en occupent. Nous savons tous et nous avons tous examiné lors de cette session ces questions et de nouveaux documents concernant notamment les équipements spatiaux et le protocole qui est né dans le cadre de l'UNIDROIT mais il ne représente qu'un des aspects de ce type d'activités. Nous voyons d'autres organisations internationales qui commencent à s'occuper de différents aspects des activités spatiales et je ne suis pas sûr que ce soit à chaque fois avec succès. Nous voyons d'autres forums qui ne peuvent pas s'en sortir dans leur travail sans le progrès de notre Comité. Comme par exemple la Convention de Genève a besoin de notre travail pour avancer.

Il y a peu, pendant la conférence, on a essayé d'adopter une approche pratique concernant l'importance que prend cette question mais elle attend toujours nos progrès. Comme je l'ai dit, le potentiel pour examiner ces questions dépend des interactions entre ces questions et entre les différentes organisations du système des Nations Unies.

Ces dernières années, nous voyons que de plus en plus d'États parlent de la nécessité d'adopter un régime universel pour l'exploration de l'espace et nous voyons ici l'avis de différentes délégations et nous soutenons également cette idée. Nous pensons qu'il faut codifier les normes du droit spatial et que cette nécessité est de plus en plus actuelle étant donné les derniers développements de l'exploration spatiale et aussi l'aspect touristique que prend cette exploration et aussi pour les fins pacifiques de celle-ci. Donc, nous aimerions souligner le besoin de l'adoption d'une convention globale sur l'exploration spatiale. Nous pensons que dans le cadre de ce travail nous pourrions résoudre de nombreuses questions qui depuis longtemps sont traitées ici au Sous-Comité, à savoir la définition et la délimitation de l'espace qui en plus de son aspect théorique dans de nombreux cas revêt un aspect pratique. Il y a ensuite le contrôle sur l'exploration technogène de l'espace et sur les débris spatiaux. C'est une question encore très importante qui doit faire l'objet de débats.

Pour le moment je dirais simplement que notre Sous-Comité est maintenant en mesure de traiter cette question et d'atteindre des résultats productifs. Bien sûr, tôt ou tard nous viendrons à cette question et il serait beaucoup plus simple de

l'examiner à la lumière des autres questions qui y sont liées. Nous craignons parfois de nous atteler trop vite à d'autres questions car nous ne connaissons pas vraiment les interactions de certaines questions avec d'autres. Cette question serait donc plus facile à régler à la lumière des autres questions.

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur d'autres sujets. Nous pensons qu'un instrument juridique international fiable nous permettrait d'assurer d'explorer l'espace pour le bien de tous les acteurs des activités spatiales. Nous avons entendu différentes argumentations notamment lors de cette session et on craint que le travail sur les différents documents ne freine les activités de notre Comité et l'élaboration d'un nouveau document pourrait freiner nos activités étant donné qu'il reste encore de nombreuses questions en suspens depuis des dizaines d'années. De plus, une codification de ce type a déjà été mentionnée dans les différents documents juridiques ces dernières années. Un nouveau document donnerait une impulsion au développement dans le domaine du droit spatial comme on l'a vu pour le droit de la mer. Il nous semble que les craintes exprimées quant à l'élaboration d'un nouveau document ne sont pas fondées. Nous pensons que l'élaboration d'un nouveau document ne freinera pas nos activités car on l'a vu dans le domaine du droit de la mer ou des stupéfiants, un nouveau document pourrait donner une nouvelle force juridique aux cinq documents et aux principes et déclarations déjà adoptés.

Il y a bien sûr différentes déclarations et différents principes qui sont déjà en vigueur mais un nouveau document pourrait leur donner une nouvelle force. Il est mieux d'examiner cette question sur la base d'un consensus et d'examiner tous les sujets et tous les domaines différents et aussi les différents aspects de l'éthique spatiale et tous ces sujets doivent être pris en considération dans l'élaboration de ce document.

Merci, Monsieur le Président, je ne veux pas vous retenir plus longtemps et je voudrais revenir à un examen constructif de cette question et aussi sur une proposition qui a déjà été faite dans ce Comité car j'aimerais bien savoir la position des autres délégations quant à l'élaboration possible de ce nouveau document pour nous permettre de continuer de développer le droit spatial international. Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour, nous exprimerons notre position en temps utile. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la

Fédération de Russie. Très brièvement, j'aurai quelques commentaires à faire après avoir entendu les déclarations très intéressantes qui ont été faites cette après-midi sur le point 5. Par exemple, si je ne m'abuse, le Burkina Faso a parlé de la nécessité d'un cadre normatif pour le développement durable, je pense que là il y a un concept philosophique que nous devrions prendre en compte et sur lequel nous devrions encore réfléchir à l'avenir.

Je suis désolé, je ne vais pas pouvoir citer toutes les délégations mais la délégation italienne a également parlé de l'ajout de certaines questions à notre ordre du jour puisque, oui, on est d'accord, il faut continuer d'avancer. La délégation de Colombie nous a proposé une évaluation autocritique dans le cadre du groupe de travail chargés de l'état et de l'application des traités, donc dans le groupe de travail que préside le représentant de la Grèce.

Enfin, la Fédération de Russie nous parle de la nécessité d'une perspective holistique reposant sur le consensus, deux éléments essentiels à prendre en compte. D'autre part, une délégation a dit que la science et technologie se développaient à une vitesse à ce point vertigineuse que malheureusement le droit spatial accuse un certain retard. Je l'ai déjà dit, voilà pourquoi nous devons changer des méthodes de travail qui, à mes yeux, ne nous permettent pas d'adopter des législations capables de suivre le rythme de ces évolutions qui, comme je le disais, vont à une vitesse vertigineuse. Ceci dit, la séance est levée pour une minute 25. Merci.

*La séance est suspendue à 16 h 34 ;
elle est reprise à 16 h 36*

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous voici revenus dans un état d'esprit beaucoup plus tranquille et joyeux. Nous allons relancer le débat sur le point 5 de l'ordre du jour et j'ai l'honneur de donner la parole à Madame la représentante d'EUMETSAT.

Mme K. ERNST (EUMETSAT) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, merci de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique. Cela fait un certain temps qu'EUMETSAT n'avait plus participé aux sessions du Sous-Comité, donc ce que je vais faire c'est vous présenter les quelques activités menées par EUMETSAT au cours des dernières années, vous présenter un peu le programme juridique de l'EUMETSAT.

EUMETSAT c'est l'organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques. Nous sommes une organisation internationale qui exploite les satellites météorologiques. Nous comptons 19 membres et onze États. Nous exploitons des satellites géostationnaires et des satellites en orbite. En août 2002, EUMETSAT a lancé le premier satellite de la deuxième génération des Meteosat qui est opérationnel depuis le début 2003 et le deuxième satellite de la série MSG a été lancé en décembre de l'année dernière.

Nous avons également créé le programme satellite polaire EUMETSAT, EPS, qui comprend une série de satellites avec trois satellites d'orbite polaire Metop et le lancement du premier satellite de la série EPS est prévu pour mi-2006. Le programme EPS est une contribution européenne à un système conjoint de satellites européens et américains et comprend la participation d'EUMETSAT, de NOAA, l'Administration atmosphérique et océanique américaine, et le satellite va survoler la même région du monde au même moment chaque jour. EPS est un système de huit instruments américains et européens, d'autres partenaires sont l'ESA et le CNES.

Toujours dans le contexte de cette coopération internationale, EUMETSAT est sur le point de signer un mémorandum en quatre parties concernant le programme d'altimétrie Jason-2 qui est la contribution d'EUMETSAT à la mission de topographie de surfaces de l'océan. Nous avons lancé ce programme à l'Agence spatiale française avec la coopération de la NASA et NOAA, et le lancement de Jason-2 devrait avoir lieu en avril 2008.

En ce qui concerne la diffusion des données satellites, l'année dernière nous avons lancé une initiative afin de diffuser les données satellites en Amérique du Sud, via le système de diffusion satellite unique intitulé EUMETCast et l'Amérique latine faisait partie du monde qui n'était pas encore couverte par le système. EUMETCast couvre la région Europe, Afrique, l'Océan indien, mais pas encore l'Amérique du Sud. Le service de diffusion a commencé pour l'Amérique du Sud en janvier 2006.

En ce qui concerne le droit spatial, EUMETSAT a assumé la responsabilité de ses activités spatiales et a déployé un effort considérable en 2005 afin de déclarer l'acceptation des droits et obligations au titre de la Convention sur la responsabilité et une résolution à cet égard a été adoptée par le conseil EUMETSAT en juillet 2005.

Ensuite, nous avons envoyé la déclaration officielle aux dépositaires de la Convention sur la responsabilité. Toujours en 2005, le conseil EUMETSAT a adopté une résolution sur l'acceptation de l'accord de sauvetage, une déclaration officielle qui a été envoyée en décembre 2005. En plus de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace qu'EUMETSAT a acceptée en 1996, ce sont là les trois instruments de droit spatial international que l'EUMETSAT a officiellement reconnus. Dans ce contexte, la reconnaissance de la responsabilité à l'égard de ces activités satellitaires était sous-tendue par les efforts réalisés par le Bureau des Nations Unies à Vienne et plus particulièrement par le Directeur général qui, dans une lettre à EUMETSAT, a fait mention de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée réaffirmait l'importance de la coopération internationale pour développer le droit spatial et le rôle essentiel de ce droit spatial dans la coopération internationale sur l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Dans cette lettre, le Directeur général a lancé un appel à l'EUMETSAT et à ses États membres afin de faire une déclaration sur les droits et obligations au titre des traités internationaux de droit spatial. Je tiens tout particulièrement à remercier les Nations Unies de Vienne pour cet effort et pour cette lettre parce que cela a relancé le débat au sein d'EUMETSAT et cela nous a permis de convaincre les États membres de l'EUMETSAT d'accepter cet accord et cette convention. Donc, merci beaucoup.

Un des grands défis qu'a dû relever EUMETSAT en 2006 et qu'il devra relever au cours des années à venir est la révision de sa politique sur les données. En ce qui concerne les droits d'accès, les licences, les droits des licences pour les données géostationnaires et satellites polaires. Le problème est que plusieurs de nos États membres souhaitent libéraliser la politique d'EUMETSAT sur les données et accorder un accès aux données satellitaires sans restriction aucune à tous les utilisateurs le souhaitant. D'autres États membres par contre, sont d'avis que ces utilisateurs qui ne contribuent pas à l'infrastructure satellitaire onéreuse devrait faire une contribution financière par le truchement de droits de licence.

Une autre question est l'élargissement d'EUMETSAT. À l'heure actuelle, EUMETSAT compte 19 États membres, a signé 11 accords d'États coopérants. Le statut d'État coopérant doit être temporaire, les États coopérants deviennent États membres à part entière après cinq ans. Cependant, notre expérience nous a montré que

plusieurs États coopérants, lorsqu'ils ont voulu devenir membres à part entière ont été confrontés à de multiples difficultés politiques et financières. À l'heure actuelle, nous envisageons que ces États coopérants puissent rester coopérants à long terme.

Une autre question concerne les débris spatiaux. La possibilité de devenir une agence membre de la charte internationale « Espace et grandes catastrophes ». Conformément à cette charte, toute agence membre doit engager des ressources afin de soutenir les dispositions de la charte. À l'heure actuelle, nous essayons d'élaborer les documents et de convaincre les États membres à devenir agence membre de cette charte. Tout cela sera analysé en détail et soumis pour décision au conseil de l'EUMETSAT.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie Madame la représentante de l'EUMETSAT. J'aurais, si vous me le permettez, quelque chose à vous demander, c'est très important pour la région dont je suis membre. Est-ce que vous pourriez, plus tard, bien entendu, nous donner des détails sur le programme qui vient d'être lancé pour l'Amérique du Sud depuis janvier 2006 ? Merci beaucoup.

Ceci étant dit, nous avons terminé le « Débat général », point 5.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons maintenant à l'examen du point 6, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Je donne la parole au premier orateur sur ma liste, à savoir le représentant du Brésil que je félicite d'ailleurs pour l'astronaute, c'est une fierté pour l'Amérique latine, une preuve de plus de l'implication du Brésil en matière de coopération régionale. Vous avez la parole Monsieur.

M. C.-E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est ravie de rappeler dans le droit fil de ses interventions précédentes que le Parlement brésilien a ratifié le 20 février, la Convention des Nations Unies sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Le Brésil était déjà partie au Traité sur l'espace de 1969 et de l'Accord sur le sauvetage, de la Convention sur la responsabilité de 1973. En ratifiant la Convention sur l'immatriculation, le Brésil est la 46^{ème} partie et nous avons par là même

réalisé une étape essentielle dans la consolidation d'un cadre juridique plus adapté aux progrès dans le domaine des activités spatiales.

Rappelons qu'en 1976, la Convention sur l'immatriculation avait été accueillie avec un certain scepticisme de la part des nations en développement qui estimaient que les données nécessaires de la part des États de lancement pour immatriculer les objets spatiaux ne suffisaient pas pour calmer leurs préoccupations quant à la sécurité nationale. À l'époque, c'était la guerre froide et malheureusement, le fait est que la Convention sur l'immatriculation était l'une des retombées de cette période. De l'eau a coulé sous les ponts depuis lors et le nombre d'acteurs internationaux capables de développer, de lancer et de faire fonctionner des objets spatiaux a nettement augmenté. La certitude juridique, la cohérence, la prévisibilité sont devenus des éléments essentiels permettant de contribuer au développement d'activités spatiales. De tels éléments sont essentiels pour effectuer des activités privées et commerciales. Il est donc logique que le Brésil s'efforce de combler les lacunes existantes dans son cadre juridique national. Le Brésil l'a d'ailleurs très bien fait.

Bien que le Brésil n'ait que très récemment ratifié la Convention sur l'immatriculation, il convient de mentionner que le Brésil a déjà immatriculé trois objets lancés dans l'espace, sur la base de la résolution 17/21 adoptée par l'Assemblée générale en 1961. Ces objets ont été le premier satellite de collecte de données lancé aux États-Unis le 9 février 1993, immatriculé le 24 février de la même année, ainsi que le premier satellite d'application scientifique et le premier satellite de ressources terrestres sino-brésilien lancé en Chine le 14 octobre 1999, immatriculé aux Nations Unies le 14 novembre de la même année.

Après la ratification de la Convention sur l'immatriculation, nous nous focalisons sur la création au sein de l'Agence spatiale brésilienne d'un système national de registre. Après la création de ce registre, nous aurons totalement honoré nos obligations internationales dans la matière ce qui améliorera la mise en œuvre des politiques spatiales dans le respect des délais et de façon responsable. Nous comprenons bien que la ratification et la mise en œuvre des instruments des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace sont un moyen essentiel de promouvoir une meilleure gouvernance en la matière. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Brésil pour sa déclaration et je donne la parole à la France.

M. F. PELLERIN (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le groupe de travail mis en place par le Sous-Comité juridique sur l'état et l'application des traités des Nations Unies relatifs à l'espace avait recommandé au cours de sa quarante-deuxième session que le Secrétaire général adresse un courrier aux ministres des affaires étrangères des États n'ayant pas adhéré aux traités des Nations Unies. L'objectif était d'identifier les pays qui ne sont pas parties aux traités sur l'espace afin de les encourager à le devenir, ou pour ceux qui ont signé les traités, à procéder aux formalités de ratification. La même démarche avait été menée vers les organisations intergouvernementales.

Lors de la quarante-quatrième session de ce Sous-Comité, la convocation du groupe de travail avait dû être ajournée, l'objectif était de laisser aux États et organisations intergouvernementales concernés le temps nécessaire pour étudier les lettres qui leur avaient été adressées.

Conformément à la position que nous avons adoptée lors de la quarante-quatrième session, nous considérons qu'il était opportun de reconvoquer le groupe de travail sur cette question lors de la quarante-cinquième session, ce qui a été fait et nous nous en réjouissons. À ce titre, la délégation française serait intéressée de savoir quelles réponses ont été données par les États et organisations intergouvernementales concernés aux démarches entreprises par le Secrétaire général.

Selon notre délégation, la promotion du droit de l'espace est très importante pour les travaux de ce Sous-Comité. En effet, les traités des Nations Unies constituent un cadre juridique nécessaire à l'encadrement des activités spatiales en définissant le régime que les États et organisations intergouvernementales doivent respecter. Comme elle l'a indiqué par le passé, la délégation française soutient les initiatives prises par le Comité de l'espace, l'Assemblée générale et le Secrétariat des Nations Unies, tendant à inciter les pays qui n'ont pas encore adhéré à ces textes à le faire.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et je suis totalement d'accord avec ce que vous avez dit, je pense qu'en effet c'est important. Malheureusement, le délégué de la Grèce n'est pas là mais, en effet, c'est une question dont nous devrions traiter plus en profondeur dans le cadre du groupe de travail. Je donne la parole aux États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Les quatre traités qui gouvernent l'utilisation de l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les différentes conventions nous ont servi ces dernières années. Les États-Unis sont honorés d'être l'un des dépositaires pour trois de ces traités, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et la Convention sur la responsabilité.

Je suis heureux de rapporter que depuis la dernière réunion du Sous-Comité, nous avons reçu en 2006 une ratification ministérielle du Traité par le Luxembourg et en février 2006 un instrument d'accession à la Convention sur la responsabilité par le Nigeria. Nous aimerions recevoir des informations par les autres dépositaires et aussi des informations avec les autres membres du COPUOS et les observateurs du Sous-Comité qui ne sont pas encore parties aux traités.

Monsieur le Président, cette réunion nous permet aussi de prendre en compte le travail effectué par le groupe de travail ces quatre dernières années. Le groupe de travail a commencé en 2002 pour examiner le statut des traités des Nations Unies ainsi que leur niveau d'adhésion et leur application et le programme des Nations Unies sur les applications spatiales. Ensuite, le groupe a reçu un nouveau mandat concernant l'examen de l'application de la compréhension et du concept de l'État lanceur comme cela a été reflété dans les considérations du groupe de travail sur l'examen du concept de l'État lanceur. Le groupe a pris des mesures très importantes pour remplir son mandat. Il a reçu des rapports des États membres sur les activités passées et futures par rapport aux traités, comme nous l'avons entendu par la France qui a élaboré une lettre pour le Secrétaire général qui ne l'a pas encore envoyée aux États membres du traité. Cette lettre note tous les bénéfices de l'adhésion aux traités.

Les efforts du groupe de travail ces dernières années ont joué un rôle très important pour augmenter la sensibilisation à l'adhésion des traités sur l'espace et nous sommes encouragés par les rapports entendus à cette session jusqu'à présent concernant l'augmentation de l'adhésion à ces traités.

Merci pour m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous sur ce sujet de l'ordre du jour. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour son intervention et je donne la parole à l'Indonésie.

M. I.-R. INKIRIWANG (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais réaffirmer notre engagement, comme nous l'avons dit dans la déclaration générale. Le Gouvernement de l'Indonésie a accédé au Traité sur l'espace de 1967, à l'Accord de sauvetage de 1968, à la Convention sur la responsabilité de 1972 et à la Convention sur l'enregistrement de 1976. En accord avec ces traités, l'Indonésie a continué à mettre en œuvre les principes établis dans son droit national dans ses règlements et ses accords bilatéraux. Il s'agit entre autres des règlements existants concernant l'utilisation des fréquences radios et des orbites satellitaires et l'utilisation de télécommunications par satellites et la rédaction de la loi spatiale de l'Indonésie qui devrait être mise en œuvre dans un futur proche.

Dans notre coopération bilatérale, le Gouvernement de l'Indonésie est en ce moment en train d'élaborer un accord bilatéral avec la Fédération de Russie dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. L'accord devrait être signé cette année. À cet égard, l'Indonésie a continué d'harmoniser et d'augmenter la consistance de sa législation spatiale nationale avec le droit international. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Indonésie. Ceci étant dit, nous pouvons terminer ce débat très important sur le point 6 de l'ordre du jour, à moins qu'une délégation ne souhaite faire un commentaire supplémentaire ou alors nous sommes tous totalement d'accord avec ce qui a été dit. Si c'était le cas on se libérerait d'un problème. Qui ne dit mot consent. M. Kopal, qui ne dit mot consent ? Très bien. Donc ce sera un précédent pour le débat pour le rapport. Chaque silence sera utilisé de la façon la plus impartiale possible.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (point 10 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, à présent nous allons passer à l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles ». Il n'y a aucune délégation qui a demandé la parole,

mais je vois que M. Kopal de la République tchèque a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, une question. Le représentant de l'UNIDROIT viendra nous rejoindre vendredi. Il fera très probablement une déclaration sur le point de l'information des organisations internationales et UNIDROIT est l'une des organisations internationales, une organisation intergouvernementale. Son rapport serait très utile à nos débats. En effet, le représentant d'UNIDROIT fera rapport sur les évolutions récentes au sein même d'UNIDROIT et notre propre débat va également évoluer et donc il serait intéressant d'entendre d'abord le représentant d'UNIDROIT. D'où ma suggestion ou ma question, serait-il envisageable de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à l'arrivée du représentant d'UNIDROIT ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au représentant de la République tchèque. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales va avoir la parole afin de répondre à cette suggestion.

M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ce point ne serait pas clôturé pour autant. Le fait est qu'il y a d'autres questions que nous devons examiner la semaine prochaine, donc si nous ouvrons le débat sur ce point vendredi seulement, nous risquons de tomber à court de temps. Donc il peut y avoir des déclarations avant la déclaration du représentant d'UNIDROIT, ça c'est un aspect. D'autre part, nous ne sommes pas conscients, nous ne connaissons pas encore la teneur de la déclaration. Nous ne savons pas si ce sera essentiel au travail du Sous-Comité ou non. Mais la question bien entendu va rester ouverte jusqu'à ce que le représentant de l'UNIDROIT prenne la parole. L'autre possibilité étant que si le Sous-Comité a besoin de davantage de temps pour débattre, on pourrait déborder sur la deuxième semaine, donc lundi. Voilà ce que vous propose le Secrétariat. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Je me fais totalement l'écho de M. Sergio Camacho. Si l'on examine l'ordre du jour, l'on voit que l'on devait traiter ce point à ce moment-là, c'est ce qui avait été prévu, donc il n'y a aucune surprise, il aurait été souhaitable que le représentant de l'UNIDROIT soit là plus tôt, c'est-à-dire que ça ne soit pas le Sous-Comité qui s'adapte aux nécessités du

représentant mais bien que le représentant s'adapte aux nécessités du Sous-Comité. Mais puisque nous n'avons pas le choix nous allons en débattre vendredi mais, bien entendu, il est toujours intéressant de commencer par le rapport.

Je n'ai pas d'autre demande de parole à ce point de l'ordre du jour. Je vais par conséquent lever la séance afin que le groupe de travail sur la question 6 dont le président d'ailleurs n'est pas en salle, pour que le groupe de travail puisse organiser sa séance. Cependant, avant toute chose, je vais vous présenter notre programme pour demain matin. Nous allons nous retrouver à 10 heures

précises. Nous poursuivrons et nous concluons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Débat général », nous poursuivrons l'examen du point 6, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », le point 10, vous le connaissez de mémoire, le titre est beaucoup trop long, je n'ai aucune envie d'en redonner lecture et ce serait offenser à votre intelligence que de vous donner à nouveau lecture de ce très long titre. Donc, il n'y a pas de questions, très bien, merci beaucoup.

La séance est levée à 17 h 4.